

RAPPORT DE GESTION POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE

30 JUIN 2019

Préparé par:

RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC. 7055 Boul. Taschereau, Bureau 500 Brossard, Québec, J4Z 1A7

Le 27 août 2019

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc ("Squatex" ou la "Société") constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 en comparaison avec les données de la même période de l'exercice précédent. Ce rapport est conforme aux normes de l'Instrument National 51-102 «Obligations d'information continue» et il devrait être lu en complément des états financiers intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 et des états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Les états financiers intermédiaires résumés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), incluant les chiffres comparatifs. Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Les déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que «anticipe», «croit», «planifie» ou tout autre mot ou expression qui suggère l'atteinte de résultats futurs. Par conséquent, la décision d'investir dans les titres de Squatex ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés prospectifs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions. Depuis le 3 avril 2017, les actions de Squatex sont négociées à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (« CSE »), sous le symbole « SQX ». L'exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières sur le territoire du Québec constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex n'a pu jusqu'à maintenant déterminer si ses propriétés contiennent des réserves d'hydrocarbures qui pourraient être économiquement récupérables. Ce travail d'exploration pour le pétrole et le gaz comporte un très haut degré de risques et il n'existe aucune assurance que les programmes d'exploration actuels de la Société résulteront en opérations de production profitables. La valeur des intérêts de la Société dans ses propriétés de pétrole et de gaz est dépendante de l'existence de réserves récupérables économiquement ainsi que de la capacité de Squatex de trouver le financement adéquat pour développer ces réserves et d'éventuellement obtenir une production future profitable.

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

Squatex, dans les programmes d'exploration qu'elle développe, privilégie les territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d'assurer sa rentabilité à brève échéance. Depuis quelques années, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé entre Rivière-du-Loup et Rimouski, où elle détient 24 permis couvrant 4311,60 km² pour explorer les roches siluro-dévoniennes et ordoviciennes afin de rechercher des accumulations conventionnelles de pétrole et de gaz. Squatex possède également un territoire d'exploration dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, où elle détient 12 permis qui totalisent 2 249,33 km², pour la recherche non-conventionnelle de gaz de shales dans l'Utica/Lorraine ainsi que pour l'exploration de pièges conventionnels au niveau de la plateforme ordovicienne.

En date du 30 juin 2019 et à la date de ce rapport, la Société ne produit pas d'hydrocarbures. Aucune réserve prouvée de pétrole et de gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration de Squatex.

PERFORMANCE GÉNÉRALE

Suite à des travaux géologiques et géophysiques régionaux dans le Bas-Saint-Laurent, Squatex avec son partenaire Petrolympic (30%) a entamé à l'automne 2012 un programme de carottages stratigraphiques profonds. Après avoir obtenu dans les deux puits peu profonds La Rédemption et Portage des indices intéressants de pétrole, le premier carottage profond Massé No.1, visant une anomalie sismique AVO (Amplitude vs Offset) qui présentait une possibilité de fluides ou de porosité, a effectivement rencontré des dolomies hydrothermales très poreuses dans la Formation Sayabec près du contact avec le Val Brillant. Entre 1750 m et 1874 m, de forts indices de gaz et de condensats ont été obtenus et la carotte a montré des porosités mesurées allant jusqu'à 20,8% avec une perméabilité de 1624 mD. En 2013, le puits Sayabec No.1 qui visait des objectifs similaires a lui aussi rencontré une zone dolomitisée donnant des indices de gaz et de pétrole dans les mêmes formations et a atteint une profondeur totale de 759 m. Suite à ces résultats initiaux très intéressants, Squatex a procédé au retraitement des données sismiques de la région et a pu déterminer neuf autres localisations de forages sur des anomalies similaires à celle de Massé afin d'évaluer le potentiel des extensions de zones poreuses de dolomitisation qui sont observées dans la structure.

En 2014, Squatex a foré le puits Massé No.2 à environ un demi-kilomètre de la découverte Massé No.1. La foreuse a été équipée avec un circuit fermé de recirculation des boues de forage avec un BOP comme une foreuse pétrolière conventionnelle afin de faciliter les opérations, d'augmenter la sécurité et de rencontrer les normes de l'environnement. Le forage s'est terminé dans le Cambro-ordovicien à 1970 m après avoir traversé sur près de 1000 mètres de zones poreuses avec présence de gaz et de pétrole. Après avoir enregistré les diagraphies électriques, le forage fut suspendu en attente des permis nécessaires pour faire l'évaluation de la productivité des zones d'intérêt rencontrées.

Une expertise indépendante de la firme internationale Sproule and Associates a vérifié et validé en 2016 le potentiel de la Structure Massé à partir des diagraphies du puits Massé No.2. Les résultats du rapport de Sproule sont significatifs et indiquent un potentiel en place pour le gaz de 53,6 BCF et pour le pétrole de 52.2 millions de barils sur une superficie moyenne probable de 5,2 km².

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

Par ailleurs, Squatex a poursuivi depuis 2015 son entente de partenariat universitaire avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) pour la réalisation d'études géoscientifiques dans le Bas-Saint-Laurent. Une modélisation 3D et la détermination du potentiel réservoir de la Formation Sayabec se poursuivent afin de mieux comprendre ce système géologique complexe du point stratigraphique et structural pour en valider le potentiel en hydrocarbures.

Dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, Squatex et Petrolympic Ltd avaient conclu en 2008 une entente d'opérations conjointes avec Canbriam Energy Inc ("Canbriam") portant sur deux permis des Basses-Terres du Saint-Laurent sur lesquels des options de forage ont été prises. Canbriam a foré le puits Canbriam Farnham No.1 en 2009 pour gagner une participation de 60% sur 8 000 hectares sur les deux permis de l'entente. N'ayant pas exercé d'autres options avant le 30 septembre 2013, l'entente a pris fin à cette date. L'abandon du forage Canbriam Farnham No.1 et la remise en état du site ont été faits selon les normes en 2015 par Canbriam.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2019, les travaux d'exploration de Squatex sur ses permis ont consisté à se conformer à la nouvelle Loi en vigueur et à faire le suivi des dossiers. La Société était dispensée depuis 2011 jusqu'en septembre 2018 par le gouvernement des obligations de travaux statutaires sur ses permis d'exploration, mais elle a procédé au forage de trois puits pendant cette période. Squatex ne prévoit aucuns travaux d'exploration à court terme sur ses permis pendant qu'elle s'affaire à réaliser ses nombreuses obligations exigées par les règlements de la nouvelle Loi sur les Hydrocarbures qui est entrée en vigueur le 20 septembre 2018. Les dépenses de travaux antérieurs effectués pendant la période de dispense couvriront amplement les obligations de travaux de l'année en cours sous la nouvelle Loi.

La Société se prépare à la reprise de l'exploration sur ses permis avec son partenaire Petrolympic tout en continuant de rechercher d'autres opportunités d'affaires. Squatex est listée sur les marchés boursiers depuis avril 2017 sous le symbole «SQX» afin d'avoir plus facilement accès à des capitaux pour mener à bien ses programmes d'exploration.

En août 2018, Squatex a acquitté les droits annuels (rentes) pour conserver tous ses permis en 2018-19 en conformité avec les règlements de l'ancienne loi des Mines. En novembre 2018, le MERN a exigé et reçu un paiement rétroactif de 255 616 \$, sous protêt, soit une augmentation de 500% de la rente selon la nouvelle Loi des Hydrocarbures. Comme prévu dans les mesures de transition de la loi, Squatex a avisé de ses activités en décembre 2018 toutes les MRC ainsi que tous les propriétaires fonciers de ses territoires sous permis et elle procède à l'organisation de Comités de Suivi indépendants locaux demandés par la nouvelle Loi afin d'augmenter la transparence relative de ses projets d'exploration.

TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de stagner dans le secteur pétrolier et qu'une stabilité relative semble se dessiner sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours sur le futur de l'exploration pétrolière au Québec. La mise en place de la nouvelle Loi des Hydrocarbures le 20 septembre 2018 vient redonner un espoir pour une reprise des travaux. Cependant, certains règlements de la nouvelle Loi causent des difficultés additionnelles pour les opérations pétrolières. La Direction et le Conseil d'administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Au 30 juin 2019, Squatex possède des intérêts sur un total de 6 560,93 km² (1,621,205 acres) de permis d'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent-Gaspé (Voir la carte cijointe). Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont 70% d'intérêts nets dans 2 249,33 km² (555,809 acres) en partenariat avec Petrolympic et 28% d'intérêts nets de la surface jusqu'au Toit du Trenton dans 80,00 km² (19,768 acres) selon une entente avec Canbriam et 70% nets dans ce même bloc en-dessous du Toit du Trenton. Ces propriétés constituent une position significative dans les objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine et dans les objectifs conventionnels des carbonates Trenton-Black River. Squatex a aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé constituées par 70% d'intérêts nets dans 4 311,60 km² (1,065,396 acres) en partenariat avec Petrolympic entre Rimouski et Rivière-du-Loup qui sont prospectives pour le pétrole et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des zones de dolomies hydrothermales.

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur au 30 juin 2019 sur lesquels Squatex possède un intérêt. Pour la localisation des permis, se référer à la carte.

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT:

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (km²)
2009RS287	01/09/2019	208,71
2009RS288	01/09/2019	179,90
2009RS289	01/09/2019	209,09
2009RS290	01/09/2019	72,48
2009RS291	01/09/2019	224,47
2009RS292	01/09/2019	188,27
2009RS293	01/09/2019	145,80
2009RS294	01/09/2019	216,64
2009RS295	01/09/2019	193,16
2009RS296 (partie)	01/09/2019	203,39 *
2009RS297	01/09/2019	163,42
2009RS298 (partie)	01/09/2019	244,00 *
Sous-total		2 249,33

^{* 60%} d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 80,00 km² ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis. Squatex conserve 70% en-dessous du Toit du Trenton.

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

PERMIS À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON):

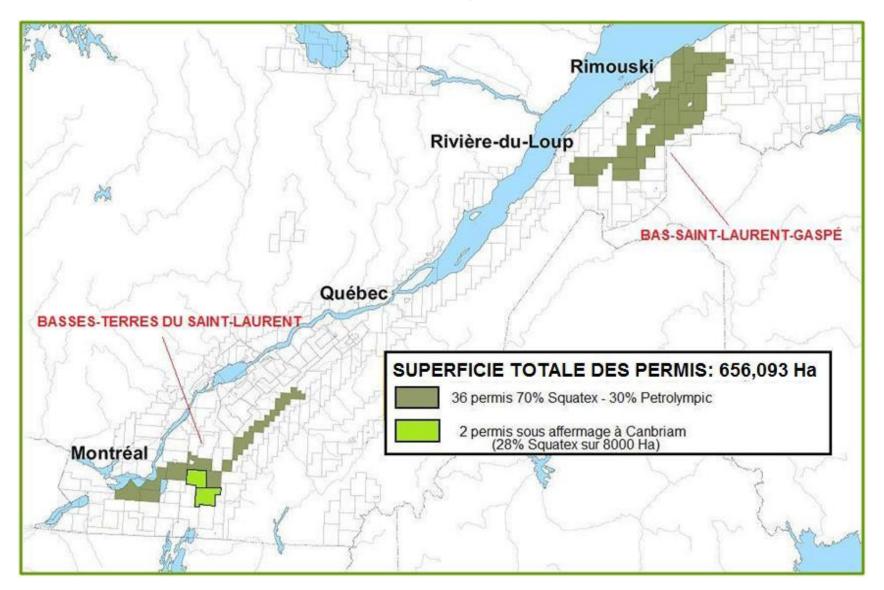
Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (km²)
2009RS296 (partie)	01/09/2019	203,39
2009RS298 (partie)	01/09/2019	244,00
Sous-total		80,00 de 447,39

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ:

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (km²)
2009RS299	01/09/2019	189,75
2009RS300	01/09/2019	207,04
2009RS301	01/09/2019	171,36
2009PG552	01/09/2019	102,67
2009PG553	01/09/2019	230,68
2009PG554*	01/09/2019	151,50
2009PG555	01/09/2019	164,38
2009PG556*	01/09/2019	236,66
2009PG557	01/09/2019	98,94
2009PG558	01/09/2019	194,20
2009PG559	01/09/2019	187,37
2009PG560	01/09/2019	198,17
2009PG561	01/09/2019	244,35
2009PG562	01/09/2019	198,47
2009PG563	01/09/2019	225,73
2009PG564	01/09/2019	143,77
2009PG565	01/09/2019	153,70
2009PG566	01/09/2019	214,54
2009PG567	01/09/2019	206,31
2009PG568	01/09/2019	206,68
2009PG569	01/09/2019	134,97
2009PG570	01/09/2019	76,08
2009PG571	01/09/2019	209,51
2009PG572	01/09/2019	164,77
Sous-total		4 311,60

^{*}Région Gaspé

CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX:



Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

ACTIVITÉS D'EXPLORATION

PERMIS DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

La compilation et l'intégration en 2012 de tous les résultats encourageants obtenus par les travaux exploratoires dans la région ont mené Squatex à poursuivre le carottage de nouvelles cibles d'intérêts. En septembre 2012, un premier carottage profond a été implanté dans la partie nord-est du bloc de permis du Bas-Saint-Laurent.

Le carottage Massé No.1, localisé dans la Municipalité de Ste-Jeanne-D'Arc, a été équipé d'un BOP monté sur un casing cimenté d'une longueur de 150 mètres. Le carottage a été suspendu à la fin novembre à une profondeur de 1710 mètres en raison de conditions hivernales difficiles. Le forage supervisé par une équipe de cinq ingénieurs et géologues a commencé dans des lits très perturbés de la Formation St-Léon, puis a traversé des séquences similaires aux carbonates récifaux du Sayabec et/ou du West Point vers 800 mètres, suivies de séquences chevauchées de la base du Silurien dont une épaisseur de 15 mètres de dolomies poreuses dans les récifs du Sayabec. Ces deux séquences récifales ont toutes deux montré des indices de gaz et condensats. Une surveillance du puits et des mesures des fluides avec analyses ont été effectués à intervalles réguliers afin de s'assurer de la sécurité et du respect de l'environnement durant l'hiver en attendant la poursuite du forage.

Le puits Massé No.1 a été ré-entré en 2013 afin de traverser une anomalie sismique AVO montrant une possibilité de présence de fluides ou de porosité. Cet objectif fut rencontré en donnant de forts indices de gaz naturel (89% Méthane) dans une dolomie très poreuse et perméable de la base du Sayabec ainsi que dans un grès du Val Brillant entre 1750 m et 1874 m. La zone poreuse se situe entre 1790 m et 1874 m. La carotte à partir de 1847 m montre une épaisseur de 10 m contenant des porosités atteignant 20,8% avec une perméabilité de 1624 mD. Le forage Massé No.1 fut cimenté sur toute sa longueur jusqu'à 1874 m sans être testé.

Le puits Sayabec No.1 a par la suite été implanté près de la limite Est des permis. Il visait une dolomitisation possible dans les calcaires de la Formation Sayabec montrée par une anomalie d'amplitude sismique au-dessus d'un biseau stratigraphique. Une zone dolomitisée fut effectivement rencontrée près de la base du Sayabec en donnant des indices de gaz naturels et de pétrole. Le puits a atteint une profondeur totale de 759 mètres dans des roches cambro-ordoviciennes du Groupe de Québec.

Suite à l'analyse en détails des résultats du forage Massé No.1, Squatex a émis le 20 novembre 2013 un communiqué de presse indiquant la découverte d'un réservoir pouvant contenir une quantité importante de gaz naturel dans un piège conventionnel. Les nouvelles données de carottage acquises en 2013 ont permis de réinterpréter les diverses données cumulées depuis 2001 sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspé afin de délimiter les zones ayant un meilleur potentiel en hydrocarbures et de cibler des localisations de forages futurs.

À l'automne 2013, Squatex a fait retraiter les profils sismiques de la région de Massé de façon spéciale (AVO) afin de faire ressortir des zones possibles de porosité au niveau du Sayabec. L'interprétation de ces résultats a permis de déterminer neuf localisations de forage additionnelles dans le secteur montrant des anomalies sismiques AVO similaires à celle rencontrée dans la structure de Massé.

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

Une étude indépendante des ressources de gaz en place possibles que pourrait contenir la structure de Massé a été exécutée par la firme internationale Sproule and Associates à partir de leur propre interprétation des profils sismiques ainsi qu'à l'aide des données obtenues lors du forage Massé No.1. Le rapport confirme les évaluations préliminaires de volumes faites à l'interne par Squatex. En avril 2014, Squatex a émis un communiqué de presse annonçant les résultats de l'étude indépendante de Sproule and Associates.

L'interprétation structurale de la sismique montre que la zone prospective de l'anomalie AVO sur Massé pourrait s'étendre sur au moins 40 km², ce qui pourrait se traduire, en utilisant les paramètres mesurés lors du forage, par un réservoir pouvant contenir un volume susceptible d'atteindre 100 BCF (sur les trois niveaux décelés). Le rapport indépendant de Sproule and Associates qui déterminait en moyenne 12 BCF de gaz en place sur une surface moyenne 10 km² se limitait à un seul niveau et à une région limitée par les profils locaux sans prendre les grandes lignes structurales régionales. Selon les anomalies montrant des réservoirs possibles sur les profils sismiques retraités en AVO, les extensions du réservoir de la structure de Massé pourraient être présents sur plus de 300 km².

En septembre 2014, Squatex a implanté le sondage stratigraphique profond Massé No.2 après l'installation d'un casing de surface de 210 m de profondeur cimenté dans le roc afin de protéger la nappe phréatique. Les équipements de forage ont été améliorés par de nombreuses modifications afin de faciliter les opérations, d'augmenter la sécurité et de s'assurer de rencontrer toutes les normes de l'environnement, particulièrement en optant pour un BOP et un circuit fermé de recirculation des boues de forage.

Les opérations de forage du sondage stratigraphique Squatex Massé No.2 se sont arrêtées le 28 novembre 2014 après avoir traversé les Formations Sayabec et Val Brillant et atteint le Cambro-ordovicien, puis avoir complété l'enregistrement des diagraphies dans le trou. La tête de puits du sondage a alors été équipée d'instruments de sécurité et de mesure et le puits fut suspendu pour attendre les permis nécessaires pour procéder à l'évaluation de la productivité des zones rencontrées dans le forage.

Le 19 février 2015, Squatex a émis un communiqué de presse relatif aux résultats intéressants du sondage stratigraphique Massé No.2. Le 31 juillet 2015, Squatex a émis un nouveau communiqué de presse suite à l'analyse plus étendue des résultats du sondage stratigraphique Massé No.2.

En août 2015, Squatex a annoncé la conclusion d'une entente de partenariat universitaire avec l'Institut national de la recherche scientifique ("INRS") pour réaliser des études géoscientifiques d'importance dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les études de modélisation 3D et de détermination du potentiel réservoir de la Formation de Sayabec se poursuivent pour améliorer la compréhension de ce système géologique complexe jusqu'ici inconnu su Québec du point stratigraphique et structural pour en valider le potentiel en hydrocarbures. Ces études sont toujours en cours.

Une revue systématique des données acquises sur et autour de la structure de Massé a été accomplie par Squatex en 2015-16 afin de revoir et d'affiner le potentiel en hydrocarbures de la structure. Cette étude plus poussée des données, surtout les diagraphies enregistrées dans le puits Massé No.2 a donné des résultats très intéressants qui pouvaient influencer de façon importante l'estimation des ressources d'hydrocarbures de la structure Massé. Squatex a donc

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

fait de nouveau appel en février 2016 à l'expertise indépendante de Sproule and Associates afin de faire vérifier et valider les résultats obtenus en effectuant leur propre interprétation des données. Les résultats du rapport de Sproule ont fait l'objet d'un communiqué de presse émis par Squatex le 17 mai 2016. Les résultats sont significatifs et indiquent un potentiel en place pour le gaz de 53,6 BCF et pour le pétrole de 52.2 millions de barils sur une superficie moyenne probable de 5,2 km².

En novembre 2016, Squatex a mobilisé une foreuse sur le site de Massé No.2 afin de procéder à l'alésage et au nettoyage du trou pour s'assurer de l'intégrité du forage et de sa capacité à supporter tous les travaux prévus au programme d'exploration. Le trou a de nouveau été suspendu et sécurisé.

Dans le but d'avoir plus facilement accès à un financement adéquat pour réaliser son programme de travaux d'exploration, Squatex s'est listée en bourse. Ses actions sont négociées depuis le 3 avril 2017, sous le symbole "SQX".

PERMIS DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Squatex et ses partenaires ne prévoient pas d'activités d'exploration sur le terrain à court terme sur les permis des Basses-Terres depuis que la nouvelle Loi des Hydrocarbures est entrée en vigueur le 20 septembre 2018. Canbriam Energy, a procédé en 2015 à l'abandon du puits Canbriam Farnham No.1 tel que stipulé par la loi et les règlements en vigueur.

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'elles sont jugées utiles et justifiées pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour la période de trois terminée le 30 juin 2019, Squatex a dépensé 47 742 \$ (55 152 \$ pour la même période terminée le 30 juin 2018) sur ses propriétés non-prouvées de pétrole et de gaz. De ces montants, Squatex recevra des crédits d'impôts relatifs aux ressources de 4 127 \$ (4 523 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2018), ce qui représente des dépenses d'exploration et d'évaluation nettes de 43 615 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2019 et de 50 629 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2018. Suite aux résultats encourageants obtenus relativement aux forages Massé No.1 et Massé No.2, la Société est à revoir son financement des dépenses d'exploration afin de conduire d'autres travaux géologiques dans le même environnement, tout en analysant les nouvelles règles à respecter selon la nouvelle Loi.

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Performances Générales" et "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, géo, qui est une personne qualifiée selon l'Instrument National 51-101.

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

OBLIGATIONS

Depuis le dépôt des règlements de la nouvelle loi qui ont pris force le 20 septembre 2018, la dispense de travaux est levée. Squatex doit dorénavant satisfaire aux exigences suivantes:

Les droits annuels payables par le titulaire d'une licence d'exploration sont:

- 1° pour la première période de validité de la licence, de 51,50 \$ le km²;
- 2° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, de 103 \$ le km²;
- 3° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 50, de 257,50 \$ le km².

Le montant des travaux minimums statutaires que le titulaire d'une licence d'exploration doit réaliser chaque année est :

- 1° pour la première année de validité de la licence, le plus élevé entre 100 \$ le km² ou 6 000 \$
- 2° pour la deuxième année de validité de la licence, le plus élevé entre 200 \$ le km² ou 12 000 \$
- 3° pour la troisième année de validité de la licence, le plus élevé entre 300 \$ le km² ou 18 000 \$
- 4° pour la quatrième année de validité de la licence, le plus élevé entre 400 \$ le km² ou 24 000 \$ 5° pour la cinquième année de validité de la licence, le plus élevé entre 500 \$ le km² ou 30 000 \$
- 6° à partir du premier renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, le plus élevé entre 500 \$ le km² ou 40 000 \$.

Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum requis sont accordés par le gouvernement et ceux-ci serviront à réduire les obligations subséquentes. En août 2018, Squatex a acquitté les droits annuels (rentes) pour ainsi conserver tous ses permis en 2018-19 en conformité avec les règlements de l'ancienne loi des Mines. En novembre 2018, le MERN a exigé et reçu un paiement rétroactif de 255 616 \$, sous protêt, soit une augmentation de 500% de la rente prévue à la nouvelle Loi des Hydrocarbures. Comme prévus dans les mesures de transition de la loi, Squatex a aussi avisé de ses activités en décembre 2018 toutes les MRC ainsi que tous les propriétaires fonciers de ses territoires sous permis et elle procède à la formation de tous les Comités de Suivi locaux demandés par la nouvelle Loi afin d'améliorer la transparence relative de ses projets d'exploration.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette aux lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être en tout temps cohérent avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques, qui peuvent même résister à une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation soigneuse. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. Sans l'ajout continu

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

de nouvelles réserves, toutes les réserves que Squatex pourraient détenir à un moment donné, et leur potentiel d'exploitation, pourraient diminuer au fil du temps. Une augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. Il est impossible de certifier que Squatex puisse être en mesure d'identifier des propriétés acceptables à des fins d'acquisition ou de participation. Qui plus est, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables. On ne peut assurer que Squatex réussira à découvrir ou à acquérir des gisements de pétrole ou de gaz naturel, ni même si elle les découvre, que ces ressources soient de quantité commerciale.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR LES HYDROCARBURES (CHAPITRE H-4.2)

La nouvelle Loi encadrant les hydrocarbures est entrée en vigueur le 20 septembre 2018, apportant de nombreux changements et obligations pour les titulaires de permis. Des mesures transitoires ont été prévues pour les titulaires possédant déjà des permis sous l'ancienne loi des mines. Entre autres, selon ces règles, Squatex a dû aviser les MRC, les Municipalités et tous les propriétaires fonciers sur les territoires touchés par ses permis d'exploration. De plus, la Société s'affaire, tel que demandé, à former huit (8) différents Comités de Suivi indépendants concernés par 5 permis contigus chacun (nombre maximum de permis pouvant être regroupés).

Les nouveaux règlements de la loi interdisent la fracturation, ce qui revient à interdire l'exploitation des gaz de schistes dans les Basses-Terres du Saint-Laurent au Québec, mais n'empêche pas l'exploration de réservoirs conventionnels tels que visés par les programmes d'exploration prévus par Squatex. Certains règlements viennent aussi limiter considérablement les territoires sur lesquels des forages peuvent être implantés, notamment dans et près des milieux hydriques. Squatex est à étudier en profondeur l'impact de ces nouveaux règlements sur les programmes d'exploration qu'elle avait prévus jusqu'ici et voir s'ils peuvent toujours être accomplis tels que considérés.

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes.

En date du 30 juin 2019, il n'y a aucune réserve de gaz et de pétrole prouvée, probable ou possible sur les terrains détenus par Squatex.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement. Rien ne permet de prévoir avec certitude les incidences de ces mesures de contrôle ou de cette réglementation sur les opérations de la Société ni d'une modification à ces dernières.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est aussi actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que la Société ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la Société. Aucune contestation n'a été déposée ou portée à l'attention de Squatex à ce jour.

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société aura besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur, des pertes de droits de propriété ou d'occasions de revenus pour la Société.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

RISQUES DE POURSUITES

La Société pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de la Société.

REVENDICATIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base. L'incapacité de la Société de faire face à la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, son exploitation et ses perspectives.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 juin 2019 et 2018

	2019	2018
EXPLOITATION	\$	\$
Dépenses nettes d'exploration et d'évaluation	43 615	50 629
Résultat net et total du résultat global	(87 404)	(163 276)
Résultat net et global par action de base et dilué	(0,0007)	(0,0015)

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Année du 31 mars 2020	Année du 31 mars 2019			Anné	e du 31 mars	2018	
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	_	_	_	_	_	_	_	_
Résultats nets	(113 654) \$	(273 058) \$	(94 783) \$	(192 839) \$	(163 276) \$	(183 124) \$	(176 295) \$	(274 674) \$
Total des actifs	97 750 \$	112 869 \$	285 933 \$	122 491 \$	118 077 \$	105 302 \$	163 100 \$	182 510 \$
Total des passifs	667 436 \$	604 901 \$	540 907 \$	318 682 \$	1 958 307 \$	1 818 256 \$	1 771 600 \$	1 682 682 \$
Résultat de base et dilué par action	(0,0009) \$	(0,0022) \$	(0,0008) \$	(0,0017) \$	(0,0015) \$	(0,0017) \$	(0,0017) \$	(0,0026) \$

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Durant la période de trois mois terminée le 30 juin 2019, aucune activité engendrée par Squatex n'a généré de revenu outre quelques revenus financiers non significatifs.

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

RÉSULTAT NET

La perte nette et globale est passée de 163 276 \$ pour la période de trois terminée le 30 juin 2018 à 113 654 \$ pour la même période terminée le 30 juin 2019. Cette diminution de la perte s'explique principalement par une coupure des dépenses au minimum. Ainsi, les dépenses nettes d'exploration et d'évaluation ont diminué de 7 014 \$ et les frais généraux et d'administration de 4 810 \$, principalement en raison de la baisse des services professionnels de 4 183 \$. Il y a également eu une baisse des intérêts sur le dû à une société sous contrôle commun, diminution de 49 622 \$ par rapport la période de 3 mois terminée le 30 juin 2018, puisque le dû à une société sous contrôle commun a été converti, le 21 août 2018, en 18 008 780 actions ordinaires de la Société, faisant en sorte de réduire le montant portant intérêts.

	AU 30 JUIN 2019	AU 31 MARS 2019	AU 31 MARS 2018
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Fonds de roulement (négatif)	(239 086)	(196 432)	(430 260)
Actif Total	97 750	112 869	105 302
Passif total	667 436	604 901	1 818 256
Capitaux propres (négatifs)	(569 686)	(492 032)	(1 712 954)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le fonds de roulement de la Société s'est détérioré de 42 654 \$ entre le 31 mars 2019 et le 30 juin 2019 puisque les intérêts à payer sur le dû à une société sous contrôle commun continuent de se cumuler tout comme les intérêts sur la provision pour avis de cotisation.

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 juin 2019, 2018 et 2017

	2019	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(55 538)	(62 838)	(48 185)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-	10 584
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	35 000	60 000	-

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2019, la Société disposait de 28 263 \$ en trésorerie. Au 30 juin 2019, la Société disposait de 7 725 \$ en trésorerie soit une diminution de 20 538 \$. La diminution des liquidités est principalement attribuable au paiement des fournisseurs et au fait que la société sous contrôle commun injecte moins de fonds puisque els activités sont réduites au minimum. Le fait qu'une société sous contrôle commun renonce au paiement de ses services et qu'une société sous contrôle commun octroi des avances à Squatex permet également à la Société de conserver un solde d'encaisse positif. La situation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'est améliorée entre les deux périodes de trois mois terminées les 30 juin 2019 et 2018, en raison de la baisse des dépenses au strict minimum.

Néanmoins, la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des réserves de pétrole et de gaz économiquement exploitables et donc n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS incluant l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. Pour déterminer si le principe de continuité d'exploitation est valable, la direction tient compte de toute l'information à sa disposition concernant les perspectives de la Société pour au moins les 12 prochains mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière.

La Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des réserves de pétrole et de gaz économiquement exploitables et donc n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 30 juin 2019, la Société présentait un fonds de roulement négatif de 239 086 \$ et un déficit de 8 174 739 \$.

De plus, une incertitude quant au futur de l'exploration pétrolière existe au Québec. Depuis 2011, un moratoire sur l'exploration des gaz schistes était imposé au Québec. Ce moratoire a

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

été levé lors de la mise en place, en septembre 2018, de la nouvelle Loi des Hydrocarbures. Ceci permet la reprise des travaux prochainement dans la province de Québec, mais certains règlements de cette nouvelle Loi causent des difficultés additionnelles pour les opérations pétrolières. Suite au dépôt de cette nouvelle Loi, les obligations de travaux ont également été revus. Se référer à la note 21 pour ces obligations en lien avec les permis d'exploration.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés gazières et pétrolières ainsi que du support continu des fournisseurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration et ses opérations au cours des dernières années, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements à des termes acceptables dans l'avenir. Ces incertitudes significatives jettent un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités et par conséquent le caractère approprié de l'utilisation des IFRS s'appliquent aux entités en situation de continuité d'exploitation.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, de billet à payer envers une société sous contrôle commun, de la renonciation, par une société sous contrôle commun, de ses honoraires pour une période totale de 75 mois au 30 juin 2019 et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

ARRANGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2019, la Société ne détient aucun arrangement hors de l'état de la situation financière significatif autre que les engagements relatifs aux obligations statutaires pour les permis d'exploration qu'elle détient.

Les droits annuels payables par le titulaire d'une licence d'exploration sont:

- 1° pour la première période de validité de la licence, de 51,50 \$ le km²;
- 2° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, de 103 \$ le km²;
- 3° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 50, de 257,50 \$ le km².

Le montant des travaux minimums statutaires que le titulaire d'une licence d'exploration doit réaliser chaque année est :

- 1° pour la première année de validité de la licence, le plus élevé entre 100 \$ le km² ou 6 000 \$
- 2° pour la deuxième année de validité de la licence, le plus élevé entre 200 \$ le km² ou 12 000 \$
- 3° pour la troisième année de validité de la licence, le plus élevé entre 300 \$ le km² ou 18 000 \$
- 4° pour la quatrième année de validité de la licence, le plus élevé entre 400 \$ le km² ou 24 000 \$

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

5° pour la cinquième année de validité de la licence, le plus élevé entre 500 \$ le km² ou 30 000 \$

6° à partir du premier renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, le plus élevé entre 500 \$ le km² ou 40 000 \$.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Des opérations entre parties liées ont été effectuées avec des sociétés, dont le principal dirigeant est aussi un administrateur de la Société ou un principal dirigeant. Le total des opérations entre apparentés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 comprend également les transactions avec les principaux dirigeants.

	2019	2018
	\$	\$
Honoraires de gestion	6 000	6 000
Services professionnels	7 000	21 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation nettes des crédits d'impôts	40 614	44 430
Charges financières	11 579	49 350

PROVISION

Le 23 octobre 2015, la Société a reçu des avis de cotisation d'une Administration fiscale pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014, refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits ressources. La cotisation totalise 208 805 \$, incluant 26 163 \$ d'intérêts. La Société est en désaccord avec les avis de cotisation et a entrepris un processus d'opposition pour justifier ses revendications. Le tout sans préjudice quant à l'ensemble du processus d'opposition et de la procédure judiciaire qui pourrait s'en suivre, la Société estime que le risque maximal est une réclamation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources déjà encaissés qui s'élèverait à un montant global approximatif de 189 992 \$ au 30 juin 2019, excluant les intérêts applicables, si les dépenses visées dans les projets d'avis de cotisation sont finalement rejetées.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

du financement. Par conséquent, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- (i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- (ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des résultats.

Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La Société a conclu que cette nouvelle norme n'a aucune incidence sur ses états financiers intermédiaires résumés.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La direction juge qu'il n'y a pas de nouvelles normes et interprétations qui soient susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers intermédiaires résumés de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs (à l'exception des taxes de ventes à recevoir), des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des provisions est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments financiers (niveau 3).

La juste valeur du dû à une société sous contrôle commun et de la débenture est déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'intérêts observables sur le marché pour des instruments similaires présentant un risque similaire (niveau 2).

Instruments financiers évalués à la juste valeur et instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulquée

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière et ceux évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'observabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

Rapport de gestion annuel pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2019

- **Niveau 1:** Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2: Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement:
- Niveau 3: Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière. La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celle de la période de présentation de l'information financière précédente.

ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant indique le nombre d'actions en circulation au 27 août 2019 et le nombre total de titres en circulation :

Actions ordinaires	123 850 656
Options d'achat d'actions	300 000

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS ÉMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans le rapport 51-101 que l'on peut retrouver sur SEDAR.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le présent rapport de gestion est préparé en date du 27 août 2019. Ce même rapport, ainsi que davantage de renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.